



COMMUNE DE LA BAUSSAINE

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG

Consultation de Maîtrise d'œuvre - Cahier des charges (marché en procédure adaptée)

1 - LE CONTEXTE

La commune de La Baussaine souhaite aménager ses espaces publics du bourg. Cette petite commune, située au nord du département compte aujourd'hui 645 habitants. Même si depuis quelques années, la commune regagne des habitants, le centre-bourg peine pour maintenir son attractivité (un seul commerce et des difficultés à implanter un marché pérenne par exemple). Pourtant la très forte fréquentation de la route départementale (plus de 4000 véhicules/jour) et le patrimoine architectural (l'ensemble du bourg est soumis à la servitude de protection des monuments historiques) pourrait rendre la Commune plus attractive notamment grâce à la requalification des espaces publics. De plus, le projet avancé de construction d'un lotissement (environ 60 lots) est un atout pour le développement de la Commune.

L'ensemble du projet de réaménagement sera travaillé par les élus en collaboration avec les habitants à l'aide d'une commission ad-hoc ainsi que grâce à des réunions publiques.

A travers ces aménagements, les élus souhaitent également améliorer la sécurité des déplacements, rationaliser le stationnement pour maintenir et développer l'activité commerciale et les services, tout en préservant un cadre de vie de qualité. Ils souhaitent également rompre avec l'idée selon laquelle « on traverse le bourg sans le voir ».

Les élus souhaitent mener une réflexion sur l'ensemble du bourg avec une attention particulière sur l'aménagement de la route départementale traversant la Commune.

2 – PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION

Les élus souhaitent aménager les espaces publics du bourg pour en améliorer le fonctionnement et l'image. Le périmètre d'étude étant relativement étendu, la mise en œuvre du projet se fera en plusieurs phases, échelonnées dans le temps.

La réflexion se porte sur l'ensemble des déplacements dans le bourg mais 3 « secteurs » principaux devront être mis en avant :

- La place de la mairie, constituant aujourd'hui un parking, situé en face du seul commerce de la commune. Un terrain à l'est de la mairie (en cours d'achat) aujourd'hui agricole devra faire partie de la réflexion.
- Les abords de l'église, délaissée, devront mettre en valeur le bâtiment.
- La place de la Longère, lieu du marché et utilisé comme parking de la Salle Associative et Culturelle

Une réflexion sur les liens entre ces différents secteurs, et sur l'accès de ces secteurs des différents quartiers du bourg (?), est évidemment importante et un travail particulier sur les entrées de bourg est attendu.

L'objectif global est de requalifier les espaces afin et de renforcer l'image et l'attractivité du bourg (créer des lieux plus attrayants, conviviaux) et d'améliorer la fonctionnalité des espaces (sécuriser les déplacements notamment des piétons, rationaliser le stationnement). Le projet devra s'inscrire bien évidemment dans une démarche de développement durable et proposer des aménagements adaptés à des coûts globaux maîtrisés.

3 – LES OBJECTIFS A ATTEINDRE :

La réflexion sera menée à partir des grands axes suivants :

- La sécurisation des déplacements, notamment piétonniers, en améliorant l'accessibilité aux équipements publics (Mairie, école, Salle associative et culturelle, bibliothèque, église, étang), ainsi qu'en facilitant l'accès aux commerces (bar-restaurant et marché). La très forte fréquentation de cet axe (plus de 4000 véhicules/jour) devra être particulièrement bien appréhendée dans la réflexion.
- L'attractivité du centre bourg et l'amélioration du cadre de vie en mettant en valeur les espaces publics et les commerces, ainsi qu'en valorisant le patrimoine et en prenant en compte les activités culturelles, festives et sportives.
- L'intégration d'une démarche de développement durable et de concertation avec la population tout en recherchant des solutions économiques adaptées à notre commune.

A travers l'aménagement des espaces publics et des axes routiers qui les relient, les élus souhaitent atteindre plusieurs objectifs :

1/ AMELIORER LA SECURITE DES DEPLACEMENTS, NOTAMMENT PIETONNIERS :

- Réduire la vitesse des véhicules,
- Améliorer l'accès et la sécurité aux abords des équipements et édifices publics : Mairie, école, salle associative et culturelle, bibliothèque, étang, église (requalification de l'arrêt de car, parking vélo, organisation du stationnement dans le bourg et notamment aux abords de l'école, de la mairie et du commerce, de la SAC, stade, etc...)
- Faciliter les déplacements des piétons sur des espaces adaptés (liaisons douces, pedibus etc...)
- prendre en compte la ruralité de la commune (passages fréquents d'engins agricoles)
- Confirmer l'accessibilité des espaces publics et des équipements et services publics (cf : loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances),

2/ RENDRE LE CENTRE BOURG ATTRACTIF ET AMELIORER LE CADRE DE VIE :

- Conforter le bourg et renforcer son rôle de pôle d'animation et de centre de vie,
- créer des espaces conviviaux et rompre avec l'image très « routière » et « minéral » de l'axe principal qui traverse le bourg, avoir une réflexion globale sur « l'embellissement » du bourg,
- permettre le maintien voire le renforcement des activités artisanales et commerciales : faciliter l'accès (stationnement, liaisons piétonnes) et valoriser leurs abords par des aménagements adaptés (terrasses, stationnement, etc..),

- valoriser le patrimoine bâti (longères, église...) et naturel, et intégrer les activités régulières ou ponctuelles : départ de chemins de randonnées, festival culturel etc...
- améliorer le paysage « urbain » en supprimant ou limitant l'impact des éléments inesthétiques :
- Rationaliser l'éclairage public en intégrant le mobilier actuel

3/ INTEGRER UNE DEMARCHE TRANSVERSALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Intégrer dans la réflexion la problématique des eaux pluviales notamment en réduisant les surfaces imperméabilisées et en ayant une réflexion sur la quantité et la qualité des écoulements (prise en compte d'évènements climatiques importants),
- Prévoir des aménagements paysagers respectueux de l'environnement,

4 – LES MODALITES D'INTERVENTION ET DE CONCERTATION

L'équipe chargée d'élaborer le projet d'aménagement du bourg travaillera en lien étroit avec une commission municipale chargée de suivre cette opération. Des partenaires extérieurs avec un rôle d'expert et de conseil pourront être associés à cette commission municipale.

Un groupe de travail extra municipal a déjà été constitué pour accompagner le projet ; une 1^{ère} réunion publique a également eu lieu ainsi qu'une visite d'une commune traversée par une route départementale ; la municipalité envisage la concertation avec la population de la manière suivante :

- Concertation du groupe de travail à deux moments de l'étude préliminaire
- Concertation du groupe de travail et Réunion publique pour la présentation de l'AVP
- Concertation du groupe de travail et Présentation en mairie du PRO

En dehors des réunions de bureau et des Conseils municipaux, il est demandé entre 4 et 6 réunions de présentation soit à la commission élargie, soit à la commission aménagement du bourg.

Chaque réunion organisée sera suivie d'un compte-rendu sommaire préparé par le Maître d'œuvre

5 – LE CONTENU DE LA MISSION

L'équipe retenue se verra confier une mission complète de maîtrise d'œuvre conforme à la loi M.O.P (maîtrise d'ouvrage publique) – infrastructure qui comprendra :

- une tranche ferme : mission étude et urbanisme,
- une tranche conditionnelle : mission ingénierie.

1/ MISSION ETUDE ET URBANISME (TRANCHE FERME)

- Etude préliminaire

L'équipe devra :

- Faire le diagnostic et notamment d'un point de vue réglementaire et technique (voirie, réseaux, sécurité, déplacements...)
- Rencontrer/prendre contact avec les acteurs susceptibles de contribuer à donner un point de vue professionnel : commerçants, services, bibliothèque, mairie, gendarmerie, pompiers, Conseil Général, DDTM, SDE, acteur de l'animation culturelle, acteur du tourisme (randonnée), Smictom, Communauté de communes, BRUDED,.....
- Proposer plusieurs scénarii d'aménagement (approche globale, par secteur) sous la forme suivante :
 - o esquisse, plan-masse (échelle 1/1000 environ),
 - o coupes de principe ou profils en travers sur rues, espaces publics,
 - o croquis d'ambiance, images de référence.

- Définition de l'avant-projet (AVP)

Après le choix d'un scénario d'aménagement par les élus :

- Proposition d'un plan-masse (échelle 1/500 environ).
- Coupes sur rue, croquis d'ambiance.
- Palettes de matériaux, mobilier urbain, végétaux.
- Estimation sommaire des coûts.
- Proposition de phasage des travaux en lien avec les capacités financières de la Commune (travaux sur 3 ou 4 ans)

A la fin de l'avant-projet, une phase test sera mis en place avec du mobilier mobile et temporaire simulant les futurs aménagements/ Cette phase permettra de recueillir l'avis de la population lors d'une réunion publique qui se tiendra à l'issue de la phase test (2 mois).

2/ MISSION INGENIERIE (TRANCHE CONDITIONNELLE)

Après la définition de l'avant-projet, des grands enjeux d'aménagement et les estimations financières, les élus se prononceront sur l'ampleur de la partie opérationnelle et définiront les secteurs d'intervention.

- Définition du projet (PRO)

Il s'agit à ce stade du projet de définir l'ensemble des travaux d'aménagement et d'en donner un coût précis.

- Plan d'aménagement précisant voirie, revêtement de sol, mobilier urbain, plantations, etc. :
- Plan de nivellement.
- Plan des différents réseaux.
- Coupes et détails techniques.
- Estimation précise par lot.

- Etablissement du calendrier des travaux en lien avec les capacités financières de la Commune (travaux sur 3 ou 4 ans)

- Assistance aux contrats de travaux (ACT)

Après validation du projet, lancement de la procédure pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux :

- Préparation du dossier de consultation des entreprises.
- Aide aux choix des entreprises (avis dans la presse, analyse des offres...).
- Mise au point des marchés.

- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)

- Assistance apportée au maitre d'ouvrage (AOR) lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

- Autres missions complémentaires :

- dossier loi sur l'eau si nécessaire.

6 – LE PERIMETRE D'ETUDE



- | | | | |
|----------|---------------------------------|----------|---------------------------|
| 1 | Secteurs principaux | 5 | Ecole |
| 1 | Mairie | 6 | Stade |
| 2 | Etang Communal | 7 | Commerce |
| 3 | Eglise | | |
| 4 | Salle Associative et Culturelle | | |
| | | 1 | Limite de la zone d'étude |

7 – LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

La commune fournira au bureau d'études retenu l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de sa mission notamment :

- les plans cadastraux,
- les plans de réseaux existants,
- les plans topographiques existants

Et toutes les études déjà réalisées ou en cours de réalisation pouvant alimenter la réflexion (Etude des zonages assainissement, plan de développement du bourg, PLU, eau et réseau électrique).

8 – LES DOCUMENTS ET PRESTATIONS A FOURNIR PAR L'EQUIPE RETENUE

Pour chaque phase de la mission, le bureau d'études devra remettre à la commune un dossier de présentation écrit et illustré sur support papier (en 3 exemplaires) et sur support numérique

- les éléments principaux du diagnostic,
- les scénarii proposés,
- le plan global d'aménagement avec coupes, croquis d'ambiances,
- le projet d'aménagement.

(Format PowerPoint ou PDF).

- un compte-rendu sommaire systématique des réunions.

Pour la bonne compréhension du projet par les élus et la population, il est attendu un travail particulier d'un point de vue graphique sous forme de plans, coupes, vues perspectives, photos montages, photos de référence...

9 – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

La mission sera exécutée par une équipe ayant des compétences pluridisciplinaires avec une maîtrise en termes d'architecture, d'aménagement urbain et paysager, **et** des questions relatives aux voiries et réseaux. Des compétences en développement durable sont indispensables.

Après appel à la concurrence par voix de presse ou des sites internet spécialisés, une première sélection sera effectuée parmi les candidatures, en fonction des critères suivants :

- compétences des membres de l'équipe - 40%
- références sur des projets en contexte similaire - 40%
- moyens humains et matériels - 20%

Dans un deuxième temps, les candidats retenus seront convoqués pour une audition le 2 octobre 2015 devant une commission d'élus assistée éventuellement de conseillers extérieurs. Les candidats contactés environ 15 jours avant, seront invités à venir présenter :

- la méthodologie proposée – 30%

- note de motivation – 20%
- le calendrier d'intervention – 10%
- une offre financière (coût d'intervention) – 40%

Cette audition sera également l'occasion d'échanger entre le maître d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur les objectifs et attentes, vis-à-vis du projet. Elle permettra aussi d'apprécier la capacité de l'équipe à pouvoir répondre aux préoccupations de la commune.

A l'issue de cette audition, le maître d'ouvrage fera son choix, mais se réserve la possibilité de demander à l'équipe retenue des précisions sur son offre.

10– DELAIS DE REALISATION

Les travaux devront débuter en mai 2016

11 – REMUNERATION DE L'EQUIPE

L'offre financière devra se répartir entre les différents membres de l'équipe et proposer pour :

- La Mission Etude et Urbanisme, un montant forfaitaire (en euros HT):
 - étude préliminaire,
 - AVP
 - **Total : (montant en euros H.T)**
- La Mission Ingénierie : un taux de rémunération basé sur le montant des travaux.